

Calendrier des TFF-CDER

Les consignes peuvent être téléchargées sur www.idfnamur.be

A noter dans l'agenda

Pour les étudiants en dernière année CDER

Septembre-octobre

Suite à une rencontre avec Mme Christine Gosselin pour préciser la thématique du TFF et solliciter un promoteur, ces quelques dates peuvent vous aider à baliser votre travail.

le vendredi 22 octobre au plus tard : **détermination des articles (base du travail) en accord et avec l'aide du promoteur + communication par e-mail du titre provisoire et des articles à la directrice des études : Mme C.Gosselin**
christine.gosselin@diocesedenamur.be

Novembre

le vendredi 19 novembre : rencontre(s) avec le promoteur et
1^{ère} remise de la partie théorique du TFF
Le promoteur fait part de ses remarques

Décembre

le vendredi 17 décembre : rencontre(s) avec le promoteur et
2^{ème} remise de la partie théorique du TFF
Le promoteur fait part de ses remarques et donne son aval pour cette partie. Si le TFF est remis à l'UCL sans l'aval du promoteur, ce dernier ne sera pas tenu de défendre et de noter ce travail !

La seconde partie du travail est à réaliser dans la foulée du **Séminaire d'enseignement religieux et intégration** avec Mme I. Busa ingrid.busa@gmail.com, pour l'enseignement secondaire ; avec M. P. Verbeeren paul@verbeeren.net, pour l'enseignement fondamental. Il va de soi que la partie didactique reflète la partie théorique et la met en œuvre. Vous ne pourrez rendre votre TFF sans accord sur la partie didactique également.

Janvier

Le titre définitif du travail avec le nom du promoteur et l'angle d'approche selon lequel le thème sera traité est à remettre à Mme C. Gosselin pour **le 15 janvier 2021**. Les lecteurs UCLouvain seront attribués sur cette base.

Dates de remise du TFF à la Faculté de Théologie (en fonction des sessions)

- Le TFF devra être remis avant le **14 décembre 2021** (pour la période d'évaluation de janvier dans le cadre d'un report de TFF), le **12 mai 2022** (pour la période d'évaluation de juin) ou pour le **11 août 2022** (seconde session de septembre).